

---

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



### Lettres de l'Abbé Dugoujon, un prêtre anti-esclavagiste

Jacques Adélaïde-Merlande

---

Numéro 159, mai-août 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1036823ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1036823ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Adélaïde-Merlande, J. (2011). Lettres de l'Abbé Dugoujon, un prêtre anti-esclavagiste. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (159), 53-59. <https://doi.org/10.7202/1036823ar>

---

Tous droits réservés ©, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Lettres de l'Abbé Dugoujon, un prêtre anti-esclavagiste

*Jacques ADELAÏDE-MERLANDE  
(Président de la Société d'histoire de la Guadeloupe)*

L'Abbé Dugoujon enfant trouvé par sa naissance est envoyé en Guadeloupe, colonie française où l'esclavage existe encore en 1840. Il reconnaît dans la première de ses quelque vingt lettres envoyées à des correspondants ecclésiastiques qu'il n'avait pas lorsqu'il arrive de convictions antiesclavagistes, l'enseignement ecclésiastique ne l'y prédisposait pas.

Mais, presque dès son débarquement, sa position va changer. Il est témoin de sévices infligés aux esclaves même enfants et femmes. Témoin aussi de leur aspiration à la liberté qui se traduit par le marronnage, par les évasions c'est-à-dire la fuite vers les colonies anglaises ou l'esclavage a été aboli. « La liberté, nous l'attendons comme le Messie » lui aurait déclaré un vieil esclave de Sainte Anne.

Les propos qu'il rapporte des blancs créoles témoignent de leur racisme, de leur hantise de la révolte, de leur hostilité à l'égard de la politique de la Monarchie de Juillet. Le racisme qui s'étend aussi à la catégorie des libres de couleur n'empêche pas, ça et là, des blanches créoles d'être sensibles à la séduction d'esclaves noirs. Entre les libres de couleur eux-mêmes, mulâtres, sang mêlés de diverses nuances, des préjugés existent aussi.

Tout au long de ses lettres qui comportent aussi une description du mode de vie des habitants des Saintes (archipel au sud de la Guadeloupe proprement dite) et des habitants des grands-fonds (région de la Grande Terre) s'affirme l'engagement antiesclavagiste de Dugoujon, engagement qui n'est pas celui de tout le clergé. Du reste, et il le déplore, le préfet apostolique supérieur du clergé, est en fait aux ordres du Gouverneur.

Le séjour de Dugoujon en Guadeloupe se termine en 1843. Mais deux autres lettres datées de 1843, mais expédiées d'un établissement religieux de la Métropole, sont adressées à Victor Schœlcher. Dugoujon, en réponse au point de vue de Schœlcher exprimé dans « colonies étrangères et Haïti » s'efforce laborieusement, à notre avis, de dissocier christianisme et esclavagisme, de disculper l'apôtre Paul d'avoir défendu l'esclavage.

Arrive l'émancipation, pour les colonies françaises, de 1848 ; suite, sans doute, à l'intervention de Schœlcher qui apprécie sa dénonciation de l'esclavage, Dugoujon est nommé préfet apostolique de la Guadeloupe. Il s'efforce de prolonger au plan religieux la politique abolitionniste notamment en multipliant les mariages religieux (chez les esclaves du fait de l'esclavage prédominait le concubinage). Mais il est accusé par les colons de désorganiser le travail. Le gouverneur de la Guadeloupe, le colonel Fiéron, le fait embarquer le 20 janvier 1849 ; il disparaît mystérieusement en Espagne en 1853.

Ses lettres constituent un témoignage de première importance pour la connaissance de l'esclavage en Guadeloupe dans les années qui précèdent l'abolition, témoignage antiesclavagiste d'autant plus original qu'il émane d'un prêtre catholique, ce qui n'était pas le cas de l'ensemble du clergé. Les lettres de Dugoujon ont fait l'objet d'une édition, la seule à ce jour, en 1935. Qui était l'abbé Dugoujon, Casimir de son prénom ? La naissance est mystérieuse. Enfant trouvé dans le diocèse d'Auch, sud ouest de la France, le bébé aurait été trouvé le 04 mars 1810. Le nom de Dugoujon qui lui fut attribué était porté par des familles de la localité de Codom, voisine d'Auch. Il entre dans les ordres et est envoyé en Guadeloupe en 1840. Son séjour va durer dix-sept mois. Il fait part de ses impressions, de plus en plus antiesclavagiste par des lettres adressées à divers correspondants, le plus généralement à un ecclésiastique du séminaire du Saint-Esprit, désigné le plus souvent par l'initiale de son nom. On peut noter une lettre, du 8 mai 1841, adressée à un aumônier de l'hôpital civil de Codom, et une lettre adressée, le 25 mai 1840 à Mr B ....., prêtre africain. Une lettre du 2 mars est adressée à Mr Campardon, vicaire de Saint-Pierre. Codom prouva que Dugoujon n'avait pas perdu toute relation, en dépit du mystère de sa naissance, avec sa région d'origine. Enfin, deux lettres datées de 1843 et envoyées de Sainte-Croix du Mans sont adressées à Victor Schœlcher. Il s'agit pour Dugoujon de contester librement, il est vrai l'association que Schœlcher aurait établi dans son ouvrage : « Colonies étrangères et Haïti », entre christianisme et esclavage.

Les lettres de Dugoujon, il y en a vingt-deux, furent l'objet d'une première édition en 1845, ce « à la demande de quelques hommes esclaves et sincèrement dévoués à la cause de l'humanité et de la religion ». Ces hommes esclaves faisaient, on peut le penser, parti du courant abolitionniste qui se développe en France à l'époque de la Monarchie de juillet (1830-1848). Elles seront rééditées en 1935.

Survient l'abolition de 1848. Il est nécessaire d'avoir à la tête du clergé colonial des hommes acquis à la cause de l'abolition. Dugoujon, recommandé par Schœlcher qui préside la commission d'abolition est nommé préfet apostolique de la Guadeloupe, où il arrive le 12 Août 1848. Il s'efforce de prolonger au plan religieux la politique abolitionniste, par exemple en célébrant les mariages religieux des « nouveaux citoyens » qui jusque là vivaient en unions dite libres. Il reconnaît qu'il a été fort bien accueilli par les nouveaux citoyens et de la classe de couleurs, mais fort mal par les blancs (lettre du 21 novembre 1848) qui reste après les journées de juin (répression d'une insurrection ouvrière), le vent a tourné en Métropole et c'est un militaire autoritaire qui a en charge le gouvernement de la Guadeloupe. Dugoujon accusé de désorganiser le travail est

embarqué le 24 janvier 1849. On le retrouve à Paris, puis à Codom, en septembre/octobre 1849 du moins d'après sa correspondance.

Il semble avoir regagné sa maison-mère de Notre-Dame de Sainte-Croix. Sa présence est signalée pour la dernière fois en Espagne, en décembre 1852. Sa disparition est aussi mystérieuse que sa naissance.

Dans cet exposé nous nous sommes efforcés d'analyser les 22 lettres qui se rapportent à son séjour en Guadeloupe.

La première lettre de Dugoujon est du 20 mars 1840, envoyée de Basse-Terre. Il arrive après trente six jours de traversée. La lettre est d'abord consacrée à son voyage et à une première vision de la Guadeloupe. Pointe-à-Pitre indique t-il « est situé au fond d'une belle rade formée par le rapprochement de la Guadeloupe proprement dite et de la Grande-Terre ».

Notons à ce propos qu'il utilise les dénominations géographiques exactes, mais quelque peu oubliées ou négligées de nos jours. Mais, dès son arrivée, il est sensibilisé à l'atmosphère de discrimination dans cette colonie esclavagiste. « Dès que le pilote qui devait nous introduire dans le port de Pointe-à-Pitre fut monté à bord, j'accostai avec empressement deux nègres qui l'accompagnaient. Je leur ai tendu la main et demandait à l'un d'eux s'il savait ce qu'est Dieu », il fut mis en garde par le cuisinier du bâtiment : « Il me dit en particulier de me donner bien garde de renouveler à terre ce que je venais de faire, ajoutant que quiconque (i.e. un blanc) donne la main à un noir ou à un mulâtre se déshonore ; que l'usage ne permet même pas qu'on leur rende leur salut ». C'est dans cette même lettre qu'il déclare avoir aperçu sur le dos de presque tous les esclaves, hommes, femmes et enfants de longues cicatrices. Il aura ultérieurement l'explication ; il s'agit de cicatrices résultant de coups de fouets ou de cailloux. Un de ses interlocuteurs ultérieurement lui confirmera l'usage du fouet « les planteurs, soutiennent qu'il est nécessaire et prétendent contre toute évidence qu'il n'est pas très douloureux, le même interlocuteur lui affirme qu'il a appris en ce moment qu'un créole de Marie-Galante a suspendu par les pieds un enfant aux branches d'un arbre et que dans cet état il a déchiré à coups de fouets ».

Certes, lorsque Dugoujon arrive en Guadeloupe, il n'a pas, a t-il la franchise de la reconnaître des convictions anti-esclavagistes : « Je croyais écrit-il, le 10 avril, que l'esclavage n'était point contraire au droit naturel » et que par conséquent on pouvait sans scrupule aucun, vendre, acheter, aliéner des hommes » Conviction qui se nourrissait de la faveur de ses supérieurs ecclésiastiques. Mais, à en juger par la date de la lettre quelques semaines après son arrivée, ses convictions ont évolué « les choses dont je vous ai parlé et une infinité d'autres que je n'ai pas rapporté me donnent sur la légitimité de ce commerce de gros soupçons ». Quelques personnes (d'autres prêtres) à qui il aurait fait part de ses doutes lui auraient conseillé de s'y faire « avec le temps comme les autres ».

Mais, à lire ses autres lettres l'abbé Dugoujon ne s'y pose pas. La lettre du 23 avril revient sur ce qu'il apprend du prestige des châtiments pour les colons. « Des personnes qui habitent depuis longtemps en Guadeloupe m'ont assuré qu'il suffit d'un soupçon, d'une crainte pour les porter (i.e. les colons) à des actes atroces. Qu'un nègre auquel on impute une faute essaie de se justifier, on ne répond à sa meilleure raison que pour

de grossiers propos ou par la rigroise ». Lui-même a été témoin sur une habitation de Sainte-Anne. « La première, précise t-il, que l'on rencontre à gauche de la route en revenant de Saint-François », de la flagellation de six femmes. On aurait pris la précaution de les faire coucher à plat ventre afin que les coups fussent à la fois plus sensibles et moins dangereux ... le géreur présidait cette exécution. Il était tellement occupé qu'il détourna à peine sa tête pour ne pas rendre le salut. Quelle faute avait donc commis ces pauvres esclaves « ils étaient arrivés quelques minutes trop tard au travail » lettre du 8 mai 1841. Et à le lire, une foule de colons n'échappe pas à ces hideux excès. Au Petit Bourg, il est appelé pour entendre la confession d'un nègre moribond : « le propriétaire jouit de la réputation d'honnête homme et d'excellent chrétien... cependant il ne s'était pas fait scrupule de mettre les fers à un adolescent assez impatient du joug de l'esclavage » (lettre du 8 mai 1841). A Pointe-à-Pitre, il a vu passer un tout jeune enfant avec des fers aux pieds. Pour Dugoujon c'est « une abomination » mais on lui répond que « cet enfant appartient à un boulanger qui pense l'avoir toujours sous la main lui a mis ces entraves » Autre témoignage qu'il accueille : celui d'une enfant (fils de planteur) qui lui déclare « naïvement : un esclave de Papa était parti en marronnage : il fut repris et tellement battu qu'il fut retrouvé mort le lendemain » (lettre du 8 mai 1841). Pour Dugoujon, les cruautés auxquelles se livrent les maîtres sont commises sans remord, les femmes (i.e. de planteurs) elles-mêmes participent de cette même cruauté : « les dames naturellement si douces, si compatissantes deviennent cruelles sous la maudite influence du régime servile ». Elles entendent fouetter, font fouetter, ou fouettent sans pitié leurs domestiques... Mr Lamache, curé de Saint-François m'a dit à ce sujet qu'il connaissait une belle dame qui s'est amusé plus d'une fois à faire fouetter un petit négrillon de haut en bas de son escalier » (lettre du 8 mai 1841).

En principe, le possesseur d'esclaves était soumis dans l'intérêt même du système à certaines obligations. Ils doivent fournir deux casaques et deux pantalons aux hommes et deux jupes aux femmes ... l'hôpital en cas de maladie, l'ordinaire qui consiste en deux livres de morue et deux mesures de manioc par semaine et enfin le travail du samedi ». Mais, constate Dugoujon ces ordonnances sont certes abandonnées à l'arbitraire de chacun ». Ainsi, le soi-disant hôpital n'est qu'un affreux lit de camp et beaucoup d'habitations en manquent. J'ai vu dans tous les quartiers que j'ai visité de vieux esclaves mendier dans un état de nudité et de maigreur à blesser les regards » (lettre du 8 mai 1840). Bien entendu, le comportement des colons s'accompagne d'une vision raciste relatée par Dugoujon dans sa lettre du 23 avril. Quelque part qu'on aille, à quelque personne qu'on ait affaire, il est rare que la conversation se termine sans être assaisonnée de diatribe contre la race noire, non sans contradictions. Tandis qu'on s'efforce de vous graver la stupidité native des africains, on vous parle de leur finesse, de leur astuce, de leur habilité à tromper et on s'effraie qu'on ait la pensée de les initier à la sciences » Exemple que donne Dugoujon « le maire de Basse-Terre (un notable blanc compte tenu des conditions exigées pour être maire) n'a pas hésité à se poster aux écoles de frères de Ploërmel pour les sommer d'expulser les négrillons non libres, et sur leur refus, il se fait délivrer la liste des noirs et chasse lui-même les parias » (lettre du 23 avril 1840).

Quel est le sujet des conversations des blancs qui à Sainte Anne se réunissent significativement au presbytère « une sorte de club ». Les vices des esclaves, les désordres des sang-mêlé, les anglais, les philosophes tels sont les sujets quotidiens de la conversation. » (Lettre du 15 juillet 1840) Dugoujon souligne la folle résistance des colons contre tout projet d'amélioration, allusion à la politique réformatrice initiée par la monarchie de juillet, ils auraient même envisagé après la publication des ordonnances de 1840 (il s'agit en fait d'une ordonnance qui prévoyait un certain contrôle du pouvoir dominical, notamment par des visites de magistrats). Ils auraient même envisagés de se donner aux Américains (i.e. Etats-Unis) et aux russes (élus implantés en Alaska) et le procès Douillard-Mahaudière (procès d'un colon jugé pour emprisonnement abusif d'une esclave, Lucile, aurait suscité chez eux une concertation « sur les moyens d'expulser insensiblement de la magistrature coloniale tous les européens dont les opinions ne seraient pas favorables au statu quo » Lettre du 15 février 1841. Il n'empêche au dépit de racisme affiché, que certaines barrières ne soient transgressées dans le domaine sexuel. Il y a certes le concubinage pratiqué par les colons avec des femmes esclaves Il y a aussi évidemment plus rare le cas de blanches séduites par des mâles esclaves. Ainsi dans une lettre du 13 avril 1841, Dugoujon mentionne le cas d'un esclave du curé de Petit Bourg, du nom de Jean qui avait depuis longtemps des rapports secrets avec une demoiselle blanche appartenant à une ancienne famille, la jeune personne se trouve enceinte de plus de sept mois ». Réaction du curé, faire exporter son esclave à Puerto-Rico « Aussitôt que mademoiselle de Salles a appris l'incarcération de son amant, elle a couru éperdue à la geôle de Petit Bourg pour en connaître le motif. Elle raffole d'amour pour ce nègre et ne s'en cache plus » Et Dugoujon affirme que « l'antipathie des dames blanches pour les noirs est loin d'être une vérité ».

Quelles sont les réactions des esclaves à un système que Dugoujon condamne de plus en plus énergiquement, cf. les conclusions d'une lettre du 8 mai 1841. Quels pays que ceux où règne la servitude ! Tout y est injuste et désordre un régime qui donne de dangereuses facilités ... au maître d'abuser de son pouvoir, « qui engendre la contrainte dont il faut sans cesse user à l'égard d'hommes qui travaillant sans salaire et sans intérêt » Une réaction évidemment limitée, c'est le suicide, Dugoujon mentionne trois cas de suicides dont il a été témoin depuis le 4 octobre 1840 (lettre du 8 mai à Saint François et à Basse Terre. Dans ce dernier cas l'ouvrier esclave se fit sauter la cervelle en mettant le feu à une cartouche placée dans sa bouche.

Autre forme de contestation (indépendamment du marronnage) : l'évasion vers les îles anglaises, où l'esclavage a été aboli. Ainsi mentionne t-il l'évasion massive « chez les Anglais » d'une trentaine d'esclaves d'un quartier de la Côte sous le Vent. Il est au courant de la pétition que rédigent « en ce moment » les habitants (i.e. les planteurs) de Saint-Martin pour demander l'émancipation. « Les évasions sont si fréquentes dans cette dépendance que la seule liberté peut empêcher la ruine de leurs ateliers » Lettre du 3 décembre 1840. Dugoujon dans une lettre du 3 décembre 1840 donne un émouvant témoignage de cette aspiration à la liberté. Il interroge un esclave de la région de Sainte Anne « il est donc faux aussi que vous ne désirez pas la liberté ... réponse de l'esclave « Ah,

père, la liberté nous la désirons comme le Messie, elle est bien lente à venir !!! La preuve que nous ne nous trouvons pas heureux c'est tous les esclaves qui rencontrent une occasion de s'évader aux îles anglaises ne la laissent jamais échapper », le même esclave, à l'appui de ses dires, mentionne « l'évasion » de six à sept esclaves « de l'habitation de Mademoiselle Anna »

Une lettre du 20 octobre 1840 est en grande partie consacrée aux libres de couleur. Il note d'ailleurs que tous les « sang-mêlé » ne sont pas nécessairement libres. Cette politique discriminatoire a été voulue très officiellement : « la législation avait multiplié dans ce but les mesures humiliantes et vexatoires. Il était par exemple interdit aux libres de porter les mêmes noms et les mêmes vêtements que les blancs ». Cette politique discriminatoire a contaminé les libres de couleur ; « non seulement le préjugé de la peau existe des mulâtres aux esclaves, mais encore parmi les libres d'une nuance plus claire à une autre qui l'est moins » et de mentionner le cas d'une jeune mulâtresse du bourg de Sainte Anne qui refuse la main d'un prétendant « doué de qualité estimable parce qu'il était noir ». Certes les ordonnances répressives portées jadis contre les libres, ont été il est vrai effacées du code colonial » allusion à la législation réformiste de la monarchie de juillet, mais on ne saurait s'en étonner, les préjugés existent encouragés, le souligne-t-il par la complaisance de l'administration.

En dépit des préjugés libres de couleur esclaves, il existe des associations baptisées Grenat et Violette, réunissant des libres et des esclaves « Elles ont, écrit-il, chacune dans les quartiers où elles sont établies deux chefs de sexe différent auxquels on donne les noms de roi ou de reine ». Ainsi, à Petit-Bourg « la reine des Grenats est une négresse esclave ». Quel est le but de ces associations ? Se réjouir en commun les dimanches et fêtes., se secourir dans les maladies et les autres besoins s'ensevelir avec une certaine décence ». Si certains porteurs zélés » entendons de prêtres se sont proposés de leur donner une sanction sacré en les mettant dans le sous patronage de quelques saints, elles ont bien entendu suscité la méfiance, voire l'hostilité des grands planteurs qui auraient vu dans ces associations des besoins « pour soulever à la première occasion les libres et les esclaves contre nous », propos du maire de Petit Bourg qui n'attend qu'un « prétexte » réel pour saisir la reine qui est une rusée et l'envoyer à Puerto-Rico ou en prison – Lettre du 1er juin 1841.

Concernant le système de l'esclavage, on peut penser à lire sa lettre du 18 septembre 1840 que la conviction de Dugoujon s'est formée en partie aussi sans l'influence d'un condisciple (un autre prêtre) « qui m'avait » ici devancé d'une année. Il ne m'est plus possible d'envisager ce qu'on enseigne sur l'esclavage que comme un sophisme imaginé par l'égoïsme pour déguiser un crime ». Certes « plusieurs théologiens, hommes de foi et de mérite se sont faits les échos des créoles dans leurs écrits. Ils ne connaissaient l'esclavage que bien imparfaitement et d'une manière abstraite. Nonobstant ses convictions personnelles partagées par d'autres (il mentionne le cas de deux prêtres de Trois Rivières menacés d'un attentat par des blancs et qui furent sauvés par leur chien de garde, il constate une certaine impuissance, sinon complaisance du clergé : « Nous faisons ce que nous pouvons et trouvons plus que nous pouvons ». Il est vrai, précise-t-il que l'administration ecclésiastique de

nos possessions d'outre-mer est entre les mains d'un fonctionnaire-prêtre. Il s'agit du préfet apostolique, en fait, subordonné au gouverneur. Un « ordre d'embarquement peut aussi bien l'atteindre que le dernier des prêtres. L'histoire ultérieure montrera que Dugoujon lui-même en fit les frais. Le christianisme a-t-il accepté l'esclavage, c'est le point de vue de Schœlcher qui qualifie d'erreur historique de penser que l'esclavage antique ait fini par les charités du Christ (citation de Schœlcher par Dugoujon). L'abbé Dugoujon crut nécessaire nonobstant la sympathie que manifestement il portait à l'abolitionniste de réfuter ce point de vue. Certes, il reconnaît que « l'apôtre saint Paul a recommandé aux esclaves d'être soumis et respectueux, mais il n'a point autorisé formellement la servitude ». Une prudence qui lui était imposé par « les circonstances au milieu desquelles il prêchait, il a toléré un mal pour le moment incurable ». Par la suite, selon Dugoujon l'Eglise aurait limité l'arbitraire de l'esclavage voire amené sa transformation en un état plus doux qu'on a nommé « servage ».

Certes, après la découverte, l'esclavage serait réapparu, justifié par la christianisation (cf. référence à l'argument présenté à Louis XIII), cautionné de surcroît par l'enseignement donné au séminaire du Saint Esprit. Mais pour Dugoujon « si les peuples ont désiré et su obtenir la liberté c'est que, à l'école de l'Évangile ils avaient appris que tous les hommes sont frères et qu'il est des droits qui appartiennent à toute la famille humaine »

Une autre lettre, du 15 juin 1843 également adressée à Victor Schœlcher est consacrée à appliquer, sinon à justifier le clergé colonial, que pour Dugoujon, la cause du mal est la subordination du clergé, en vertu du système en vigueur au gouverneur. Si les prêtres sont mauvais comme l'écrit Schœlcher, c'est selon Dugoujon parce qu'ils se soumièrent à un système d'administration enfanté par les nécessités de la servitude et directement opposé à celui de l'Eglise catholique. Pour Dugoujon : notre sainte religion ne peut-être confondue avec ce simulacre de christianisme que vous avez vu dans nos possessions. Et s'il reconnaît que les « théologiens se sont laissés égarer par les mensonges et l'hypocrisie des partisans de la servitude, cette erreur involontaire n'est-elle pas assez glorieusement rachetée par les protestations unanimes de tous les écrivains catholiques de quelque autorité contre l'infâme possession ». Il ne nous appartient pas dans le cadre de cette communication de discuter les affirmations de Dugoujon. Retenons sa volonté de disculper l'église de l'esclavagisme que, de toutes les façons il condamne. Les lettres si précises dans leurs informations constituent un inoubliable apport à l'antiesclavagisme français, apport d'autant plus original qu'il émane d'un prêtre qui avait vécu la réalité coloniale.